

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025

N°2025- 17 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 22 mai 2025

Service : Finances et commande publique

Référence : C.L.D.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE CLIC

Le jeudi vingt-deux mai de l'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le douze mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle Condorcet sous la présidence de Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes HAMEON, FOUBERT, CORMERAIS, GUERIN, LE BERRE, LECHEVALLIER, RADIGOIS, RAUHUT-AUVINET.

MM. EVANO, RECULEAU, SANZ.

Absente excusée ayant donné procuration écrite :

Mme DENIAUD à M. SANZ

Absents excusés :

Mmes GRELAUD, GIRET, BEN BELLAL

MM. ANDRIEUX, JOYEUX

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

L'exécution des dépenses et des recettes, relative à l'exercice 2024 a été réalisée par le comptable en poste à Saint-Herblain. Le compte de gestion pour le budget annexe CLIC du CCAS, établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe CLIC établi par l'ordonnateur.

PROPOSITION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le compte administratif 2024 du budget annexe CLIC ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe CLIC présenté par le comptable ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du comptable et du compte administratif de l'ordonnateur ;

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe CLIC pour l'exercice 2024 proposé par le receveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 22 mai 2025

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du

au

et transmise en préfecture le

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.